

Motion de MM. Roberto Broggin, Jacques Mino, Mmes Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Dépenses liées».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 6 avril 2004)

MOTION

Considérant:

- qu'il existe dans le budget de la Ville des dépenses liées auxquelles on ne peut se soustraire;
- que le Conseil municipal doit disposer de toutes les informations nécessaires à ses prises de décisions, tant dans le travail des commissions que lors de la session budgétaire de décembre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de dresser la liste des dépenses liées figurant dans le budget;
- de dresser la liste des dépenses issues de transferts de charges figurant dans le budget;
- de communiquer ces listes au Conseil municipal avant le 30 juin 2004.